

GESTION DES ARCHIVES À L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA ET LA RESPONSABILITÉ DE L'INSTITUT NATIONAL DES ARCHIVES DU CONGO

Nicolas KAYEMBE TSHIBAMBA¹

Contacts: nicmi24kayembe@yahoo.fr

+243 81 50 80 651, +243 85 48 04 710

Résumé

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la journée internationale des archives qui est célébrée chaque année par la communauté archivistique mondiale. Le thème principal de l'année 2023 fut : « 75 ans de l'ICA² ». L'Institut National des Archives du Congo est un service sensible chargé de préserver le patrimoine archivistique de la RD Congo. Dans cet article, nous essayons de montrer, qu'au regard de toutes les responsabilités qui lui échoient, l'Institut National des Archives du Congo est entravé par des faiblesses lui empêchant de s'unir au niveau national et d'être une solution pour l'Université de Kinshasa dans sa non-gestion de ses documents d'archives. L'objectif visé est d'encourager la coopération, le partenariat, la collaboration, la combinaison des stratégies novatrices palpables entre l'Institut National des Archives du Congo et l'Université de Kinshasa pouvant permettre à cette dernière de sauver sa mémoire.

Mots clés : *ICA, Patrimoine archivistique, Gestion d'archives, Institut National des Archives du Congo, Université de Kinshasa.*

Reçu le : 26 mai 2025.

Accepté le : 3 juillet 2025.

Abstract

This reflection is part of the international archives' day, commemorated annually by the global archival community. The main theme for 2023 was: "75 years of ICA". The National Archives Institute of Congo is an office in charge of preserving the archival heritage of the Democratic Republic of Congo. In this article, we aim to show that, given all the responsibilities entrusted to it, the National Archives Institute of Congo faces challenges that prevent it from unifying at the national level and being a solution for the University of Kinshasa in addressing its mismanagement of archives. The objective is to foster cooperation, partnership and the combination of tangible and innovative strategies between the two institutions, enabling the University of Kinshasa to preserve its institutional memory.

¹ Chercheur en Archivistique à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Sciences et Techniques Documentaires.

² International Council on Archives = Conseil International des Archives.

Keywords: *Archival heritage, archives management, partnership and cooperation, National Archives Institute of Congo, University of Kinshasa.*

Received: May 26, 2025.

Accepted: July 3, 2025.

Introduction

La non-gestion des documents d'archives que connaît l'Université de Kinshasa questionne l'implication de l'Institut National des Archives du Congo et sonde son intervention face aux responsabilités qui lui sont confiées sur le plan national.

La présente communication est rédigée dans le cadre de la Journée Internationale des Archives pour l'année 2023. Celle-ci coïncide avec les 75 ans de l'ICA, le Conseil International des Archives ayant donc pour objectifs : *« la gestion efficace des archives et la conservation, le traitement et l'utilisation du patrimoine archivistique mondial ; à ce titre, il représente les professionnels des archives du monde entier »* (<https://www.ica.org/fr/2023>). À cette occasion, les différents thèmes ont attiré l'attention d'aucuns aux différents niveaux :

1. thème international, *« 75 ans de l'ICA »* ;
2. thème national, *« Archives : transparence et bonne gouvernance »* ;
3. sous-thème national, *« Bon archivage : solution aux problèmes des administrations en RDC »* ;
4. au cours des activités organisées par l'Institut National des Archives du Congo, il nous a été opportun de réfléchir sur : *« la non-gestion des documents d'archives à l'Universités de Kinshasa et de placer la responsabilité de l'Institut National des Archives du Congo »*.

Structurée en six points, cette rédaction vise à :

1. mettre en exergue la mission de l'Institut National des Archives du Congo et le rôle qu'il est appelé à jouer pour la protection du patrimoine archivistique congolais dans l'environnement universitaire ;
2. présenter la situation des archives à l'Université de Kinshasa ;
3. fixer l'opinion sur l'influence que cette dernière peut jouer dans l'environnement universitaire congolais en ce qui concerne les efforts à engager dans l'organisation et gestion des archives ;

4. dévoiler, avec mesure, les déficits de l’Institut National des Archives du Congo par rapport à ses responsabilités qui sont celles de valoriser le patrimoine archivistique congolais ;
5. encourager la coopération, le partenariat, la collaboration, la combinaison des stratégies novatrices palpables entre l’Institut National des Archives du Congo et les différentes institutions du pays dont l’Université de Kinshasa pouvant permettre ainsi à cette dernière de sauver sa mémoire.

1. Harmonisation du langage

Les archives, d’après Carol Couture sont un : « *miroir de la société qui les constitue, les conserve et les exploite à des fins administratives, culturelles, patrimoniales ou de recherche* » (ROUSSEAU Jean-Yves, COUTURE Carol et Collaborateurs, 2008 : 189). Elles sont les témoignages écrits de l’activité d’une institution et reflet de sa vie, de son évolution. Les archives sont pour les entreprises et institutions, « *une source potentielle de renseignements utiles pour leurs activités et leur combat politique* » (<http://old.ica.org/new/citra.php/2023>). Elles sont conservées afin d’être consultées, exploitées ensuite par les agents et chercheurs en cas de nécessité. Pourtant, l’Université de Kinshasa accuse, actuellement, beaucoup de lacunes en ce qui concerne la coordination et la prise en charge des documents d’administratifs. Ces derniers, malgré l’afflux d’informations à gérer, se trouvent dans les services qui les ont produits !

S’il faut le désigner, cette réflexion nous ramène aux responsabilités et tâches de l’Institut National des Archives du Congo appelé, entre autres, à :

- assurer le contrôle général des archives publiques et privées pour la bonne conservation ;
- élaborer la réglementation concernant la protection archivistique dans le pays ;
- mobiliser les fonds nécessaires à l’archivage sur toute l’étendue de la République Démocratique du Congo.

Ainsi, considérant l’Institut National des Archives du Congo comme premier organe du pays chargé de la protection des archives publiques et privées, Paul Servais et Jean-Marie Yante disent :

« L'archiviste doit occuper le devant de la scène. Fondamentalement, les archives d'entreprises l'interpellent à un double titre : comme base d'une histoire de l'entreprise et patrimoine archivistique d'une part, comme fondement d'une gestion stratégique de l'information de l'entreprise d'autre part » (SERVAIS Paul et YANTE Jean-Marie, in FILLIEUX Véronique, 2007 : 15).

Philippe Bigot écrit,

« l'archiviste doit revaloriser l'image un peu ternie et poussiéreuse qui lui est attribuée bien souvent par la méconnaissance du travail qu'il accomplit » (Philippe BIGOT, dans Evelyne VANDEVOORDE, 2006 : 60).

Emmanuel T. Neven ajoute :

« Érudite avec large culture, il doit aussi exécuter de nombreuses tâches administratives et techniques. Il doit en outre avoir des notions sur l'organisation fonctionnelle du travail administratif et l'organisation des bureaux et des entreprises » (NEVEN T. Emmanuel, 1969 : 4).

2. Université de Kinshasa et non-gestion des archives

S'agissant de l'Université de Kinshasa en particulier, elle affiche des difficultés dans la gestion de ses documents administratifs. Elle est confrontée à des enjeux multiples portant notamment sur la gestion, la pérennité, la sécurité, l'intégrité, des documents d'archives ayant un impact sérieux sur ses prises de décisions. Et pourtant, ces enjeux se sont développés actuellement avec le recours à l'archivistique pour la gestion et l'organisation des documents d'archives.

À l'Université de Kinshasa, les archives sont désappries et détruites à tous les niveaux. Et pourtant, le rôle de l'Université, de par sa mission de service public à travers le pré-archivage et l'accès aux données, est *« de préserver l'intégrité des données dans l'intérêt des administrés ; de garantir le respect de la vie privée, la confidentialité, la protection des informations sensibles, la défense nationale » (SCOPSI Claire (e.a.), 2007 : 56).*

Les archives concernant la gestion de l'Université de Kinshasa se révèlent, dans leur gestion actuelle, moins propres à la consultation pour les usagers et les chercheurs désireux d'en explorer la mémoire au bénéfice de ladite institution. On peut noter dans ce but les lacunes suivantes :

1. l'absence d'un service d'archives organisé ;
2. l'absence des professionnels en archivage ;
3. la non application des règles et méthodes d'archivage ;
4. l'entassement des documents dans des lieux inappropriés ;
5. les documents sont minés par les facteurs naturels ;
6. la conservation lacunaire des archives.

Sylvain SHOMBA Kinyamba affirme :

« La mauvaise tenue des archives publiques se justifie par les mauvaises conditions de vie et de travail des préposés aux différents services d'archives de l'État. Démotivés, plusieurs d'entre eux tombent dans l'insouciance et même se livrent au pillage de ce patrimoine, habituellement, revendu à titre de papiers d'emballage à des vendeurs ambulants des articles alimentaires (beignets, arachides, pain, manioc cuit, ...). En général, dans la quasi-totalité des services publics (administration urbaine, commune, territoire, école, université, ...) même quand les archives sont disponibles, elles demeurent mal tenues, lacunaires, par exemple, sur les effectifs du personnel non maîtrisés et sur les listes souvent remaniées. L'ampleur de cette situation ne facilite pas la tâche aux chercheurs scientifiques » (SHOMBA Kinyamba, Sylvain, 2016 : 96).

3. Influence de l'Université de Kinshasa dans l'environnement universitaire congolais

La complexité de l'administration de l'Université de Kinshasa, son importance incontestée et l'influence que celle-ci a dans l'environnement universitaire et dans notre société congolaise, en font sûrement un exemple percutant où le traitement de l'information administrative mérite un effort d'organisation et de gestion.

Dans son mot de circonstance prononcé lors d'une exposition organisée par les Archives Nationales du Congo à Kinshasa en 2013, Baudouin Banza Mukalay Nsungu, alors Ministre de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts fait un constat similaire :

« Des invitations, nous en recevons de tout genre et tous les jours. Mais à une exposition des archives, lorsque nous en entendons parler, c'est souvent dans les pays du Nord. Nous, qui avons grandi dans les sociétés à tradition orale, il ne nous est jamais venu à l'idée de nous soucier de nos vieux et anciens papiers, si ce n'est de nos titres de propriété à [sic] certaines circonstances précises ou de nos actes de nomination pour un contrôle administratif » (ARCHIVES NATIONALES DU CONGO, 2013 : 8).

Par ailleurs, le même Ministre se pose la question relative à ce manque d'intérêt pour nos archives :

« En effet, combien de fois n'avons-nous pas appris que les discussions au niveau élevé de l'État sont restées pendantes faute de preuves parce que les archives ont disparu ou sont simplement introuvables alors qu'elles existent quelque part, ou que l'État sort l'argent pour des missions à l'étranger à la recherche des archives qui existent au pays ? » (ARCHIVES NATIONALES DU CONGO, 2013 : 8).

En effet, la coordination de la gestion des documents d'archives consiste à maîtriser le flux d'informations en contrôlant efficacement et rationnellement la création, la réception, la conservation, la maintenance, l'utilisation et la mise à disposition des [documents](#) d'archives aux usagers et utilisateurs. Elle vise à identifier, à classer, à archiver et à préserver des documents présentant une certaine valeur juridique, administrative, scientifique, de preuve, d'information, historique... Son but est de classer de manière rigoureuse et méthodique tous les documents dont l'administration de l'Université de Kinshasa peut avoir besoin pour justifier son activité dans le but de [maintenir](#) le parcours des carrières des agents, l'intégrité, la [sécurité](#) et la pérennité des informations, et de respecter les exigences légales.

Carol Couture et Marcel Lajeunesse disaient :

« La complexité sans cesse grandissante des administrations universitaires et l'importance incontestée que ces institutions ont dans nos

sociétés, en font sûrement des exemples percutants où le traitement de l'information administrative mérite un effort de rationalisation. Les universités se doivent donc, en ce qui a trait au traitement de leurs archives, d'appliquer les principes et les techniques les plus modernes, pour augmenter leur efficacité administrative et pour fournir aux institutions qui les entourent un exemple probant» (COUTURE Carol et LAJEUNESSE Marcel, in [ARCHIVARIA](#), Ottawa [Vol. 29](#), (Winter 1989-1990 : 30).

Dans une observation documentaire relative aux documents sur lesquels les phénomènes sociaux laissent des traces, Maurice Duverger affirme :

« Si tous les documents officiels étaient conservés dans les Archives, et si la consultation des archives était libre, les sciences sociales et spécialement la science politique feraient de grands progrès. Certes, les documents officiels ne disent pas tout. Mais ils disent tout de même pas mal de choses. Malheureusement, beaucoup de documents ne sont pas conservés ; et ceux qui figurent aux Archives sont souvent inaccessibles » (DUVERGER Maurice, 1964 : 96).

L'Université de Kinshasa, la grande université de la République Démocratique du Congo, formant des archivistes, doit s'impliquer de façon la plus irrésistible dans la mise en place d'un service d'archives bien organisé, respectable et dans l'emploi scrupuleux et consciencieux des procédures d'archivage. Désormais, elle doit faire en sorte que toute intervention archivistique tienne compte des exigences archivistiques judicieuses de façon que les autres universités, entreprises et institutions bénéficient de son expérience.

4. Défis de l'Institut National des Archives du Congo (INACO)

L'Institut National des Archives du Congo est chargé de préserver la mémoire de la nation, patrimoine archivistique de la République Démocratique du Congo. Au regard de toutes les responsabilités qui lui échoient, nous déplorons la défaillance qui se fait sentir formidablement. Fort malheureusement, il est entravé par des défaillances lui empêchant d'être une solution pour l'Université de Kinshasa dans sa mauvaise

gestion des documents d'archives. Il y a des motifs d'inquiétude parmi lesquels nous citons :

- 1° l'absence de dynamisme et des initiatives de la part de l'Institut National des Archives du Congo, INACO en sigle, dans ses actions archivistiques sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo;
- 2° le cadre de l'Institut National des Archives du Congo, services techniques d'appui à la mémoire du pays ne dispose pas de moyens, d'infrastructures dignes pour mener convenablement les activités archivistiques ;
- 3° le manque de moyens financiers concédés à la gestion des archives dans les administrations publiques permettant de supporter le coût de la conservation et du transfert (versement) des documents au Dépôt National. Plusieurs archives importantes sont entassées à même le sol, parfois dans des greniers, sans principes directeurs et condamnées à la détérioration ; d'où la perte de certains documents de valeur permanente, parfois irremplaçables pour notre histoire. Cette situation est plus critique dans les provinces où n'existe presque pas de dépôt provincial d'archives ;
- 4° l'évolution du tissu archivistique de la RDC continue à se caractériser par une absence criante d'une vision anticipative. Une telle vision permettrait aux dirigeants d'œuvrer suivant une gestion axée sur le présent. Toute personne préoccupée par la situation des archives en RDC doit se sentir quelque peu déçue. Jusqu'à présent, nous naviguons à vue ;
- 5° certes, il y a des avancées clignotantes et timides, mais elles ne sont pas en mesure d'effacer cette impression. La gestion adéquate des archives semble constituer le dernier souci de nos acteurs politiques. Il est vrai que parfois certains en parlent timidement pour faire plaisir à l'auditoire. Malheureusement, tout s'arrête à ce niveau ! D'où l'archivistique de la cueillette ou de la survie.

Les déficits ci-haut évoqués peuvent être évités, s'il y a une volonté politique avisée, préoccupée par l'importance des archives et soucieuse de la disparition des matériaux de l'histoire. Elle souligne par elle-même que seule la volonté politique, que l'on peut appeler autrement solution politique, est capable de surmonter tout à la fois ce problème d'archivage, qui est général et posé à l'ensemble de la nation et en particulier, à l'Université de Kinshasa.

5. Institut National des Archives du Congo et valorisation des archives

Pour valoriser les archives en République Démocratique du Congo, les institutions publiques et privées, les associations professionnelles, les familles et les particuliers doivent multiplier des stratégies pour qu'à tous les échelons de la société, la place des archives soit reconnue et respectée par tous. À ce propos, nous pouvons citer l'exemple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. De fait, il est noté que :

« Des Archives nationales de la Grande-Bretagne et l'Association des services d'archives de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (Archives and Records Association) qui, en septembre 2013 ont débuté une campagne de promotion pour valoriser les archives, encourager le grand public à se tenir au courant des activités des différents services d'archives et surtout encourager les gens à aller explorer ces institutions. Sinon, à quoi ressemblerait le monde sans archives ? Un monde sans archives est un monde sans mémoire » (DUGAS Catherine, <https://archivistesqc.wordpress.com/2023>).

Suivant les prérogatives lui octroyées, l'Institut National des Archives du Congo a le pouvoir, les supériorités d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes privés et publics, en l'occurrence, l'Université de Kinshasa, en matière de gestion de leurs documents d'archives.

Par le Décret n° 15/022 du 09 décembre 2015 fixant les statuts d'un Établissement public, le Premier Ministre change les Archives Nationales du Congo en Institut National des Archives du Congo, INACO en sigle, organe technique et consultatif du Gouvernement en matière d'organisation de l'activité archivistique en République Démocratique du Congo ayant comme missions de (d') :

1. *« assurer le contrôle général des Archives Publiques et Privées pour la bonne conservation et protection, la constitution, l'organisation et la communication des Archives Publiques ;*
2. *réunir une documentation aussi complète que possible sur la République Démocratique du Congo ;*
3. *conserver, classer, inventorier conformément aux normes en vigueur les documents écrits et audiovisuels qui présentent un intérêt historique,*

- scientifique ou culturel constitués par des institutions, des personnes physiques et morales, du fait de leurs activités et délibérément conservés ;*
- 4. proposer au Gouvernement toutes les mesures d'administration de conservation, de protection et de mise en valeur des documents d'archives publiques et privées ;*
 - 5. assurer la formation et le perfectionnement du personnel dans le domaine des archives ;*
 - 6. faire assermenter tout agent ou cadre formé en la matière pour une meilleure protection de la souveraineté du pays ;*
 - 7. participer avec les administrations et organismes intéressés à la définition et à la fixation des normes relatives à la constitution et à la conservation des fonds d'archives ;*
 - 8. donner des avis sur les projets de recherche ou d'intervention qui lui sont soumis ;*
 - 9. élaborer la réglementation concernant la protection archivistique ;*
 - 10. promouvoir la création, à travers le pays, d'un réseau des Comités Institutionnels d'archives ;*
 - 11. agréer, sur toute l'étendue du pays, les structures archivistiques tant publiques que privées ;*
 - 12. mobiliser les fonds nécessaires à l'archivage dans le pays ;*
 - 13. inciter les institutions nationales à organiser des enseignements en Archivistique» (Décret n° 15/022 du 9/12/2015).*

6. Coopération et partenariat dans le contexte actuel

Le termes coopération (dérivé du latin « *co-operare* » signifiant œuvrer, travailler ensemble) et partenariat « *Se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation*» (<https://www.google.com/search?q=partenariat/2023>).

La coopération et partenariat, expriment ou convergent vers : la collaboration, la participation, le concours, l'aide, l'association, l'appui, la contribution, l'action de participer à une œuvre commune ou la politique d'entente et d'échanges culturels, économiques ou scientifiques entre deux ou plusieurs organisations en vue d'accomplir un objectif

commun. Ils sont un des éléments qui, dans la combinaison des efforts accordés, tend à redynamiser les structures archivistiques.

Dans le contexte actuel de l'internationalisation, de l'universalisation où l'on assiste à la concurrence et à la course effrénée des structures de connaissances ou culturelles, il faut trouver des voies et moyens pour relever le défi de lutte contre les difficultés de gérer, d'organiser, d'inventorier, de classer, de conserver et de communiquer les archives. Bref, il faut combattre et sortir de l'isolement. Pour y arriver, une des voies que nous proposons à l'Institut National des Archives du Congo dans cette réflexion est la coopération et le partenariat. Ces derniers permettent le renforcement de la collaboration inter-structure, régionale, trans-sectorielle, et cela en tenant compte des activités archivistiques respectives pour lesquelles la recherche pour la valorisation, le renforcement de leur capacité et leur savoir-faire est nécessaire.

Ros Tennyson indique :

«La mise en commun et la valorisation des moyens disponibles pour réaliser des programmes de développement permet à ceux qui se considèrent encore « les moins équipés » ou « les moins nantis » de prendre conscience de la valeur réelle de ce qu'ils représentent car leur apport dans le partenariat, si petit soit-il, devient une ressource indispensable à l'ensemble du projet» (TENNYSON Ros, s, 2003 : 6).

La meilleure coopération ou collaboration, engagée en vue de soutenir les moyens individuels, entre l'Institut National des Archives du Congo et l'Université de Kinshasa peut conduire à des résultats acceptables. D'après Ros Tennyson,

«La coopération trans-sectorielle, c'est-à-dire entre partenaires du public, privé et société civile, est la formule la plus complète pour arriver à des résultats satisfaisants. Chaque secteur apporte ses compétences spécifiques et se sent directement responsable du résultat que l'on attend du partenariat. Les partenaires se sentent concernés et égaux au cours du processus de construction et de maintenance du partenariat» (TENNYSON Ros, s, 2003 : 5).

Actuellement,

« Le domaine de l'archivistique est constamment enrichi par des débats entre professionnels dans le cadre d'associations locales, nationales et internationales. La pratique de l'archivistique se transforme, parfois

graduellement, parfois soudainement, par l'avènement de techniques améliorées, de nouvelles technologies et l'adoption de normes»
(<https://www.piaf-archives.org>, 2023).

L'idée de la coopération et le partenariat dans le domaine des archives s'adresse à l'Institut National des Archives du Congo et l'Université de Kinshasa afin d'éveiller en eux cette conscience de responsabilité et d'explorer d'autres choix de développement qui donnent de la valeur à leurs archives et à eux-mêmes. Parmi les choix de développement des archives à envisager, nous pouvons citer : les transformations dans la gestion des archives électroniques ; la dématérialisation ; les méthodes de préservation ; les méthodes de restauration ; la préparation des instruments de recherche ; la diffusion des informations ; la communication des archives ; le renforcement des capacités des agents ; le développement des compétences techniques et théoriques ; la valorisation des archives.

Conclusion

La coopération, la collaboration et la combinaison des stratégies sont des éléments de solution pouvant améliorer la gestion des archives dans l'environnement universitaire congolais. A propos, l'Université de Kinshasa et l'Institut National des Archives du Congo doivent élaborer des politiques, interventions et dispositions novatrices qui convertissent les principes et méthodes archivistiques en activités et efforts combinés visant des résultats palpables et satisfaisants pouvant permettre de sauver la mémoire de l'Université de Kinshasa, preuve et traçabilité de ses faits.

L'Université de Kinshasa se doit, en ce qui a trait au traitement de ses archives de réorganiser d'abord un service d'archives viable, d'appliquer les principes et les techniques les plus modernes, pour augmenter son efficacité administrative et fournir aux autres institutions universitaires congolaises qui l'entourent un exemple convaincant et irrésistible.

Bibliographie

- BANZA Mukalay Nsungu, Baudouin, *Sauver la mémoire nationale et préserver la preuve pour un Congo plus beau qu'avant*, Communication du Ministre de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts lors de l'exposition organisée à Kinshasa, du 28 au 30 juillet 2013 ayant pour thème, ARCHIVES NATIONALES DU CONGO, inédit.
- BIGOT Philippe, *Le Consultant entrepreneur en archives*, in VANDEVOORDE Evelyne, *La Formation des archivistes : pour relever les défis de la société de l'information*, Actes de la Cinquième Journée des Archives organisée les 9 et 10 mai 2005 par le Service des Archives de l'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Academia AB Bruylant, 2006, p. 60, [consulté le 28 février 2022], en ligne sur : <https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873>.
- COUTURE Carol et LAJEUNESSE Marcel, *L'archivistique à l'ère du numérique*. In : *ARCHIVARIA*, Ottawa, Vol. 29, (Winter 1989-1990).
- DECRET n° 15/022 du 09 décembre 2015 fixant les statuts d'un Etablissement public dénommé : Institut National des Archives du Congo, en sigle INACO.
- DUGAS Catherine, [consulté le 30 mai 2023], en ligne sur : <https://archivistesqc.wordpress.com/2014>.
- DUVERGER Maurice, 1964, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France.
- <http://old.ica.org/new/citra.php>.
- <https://www.google.com/search?q=partenariat>, 2023.
- <https://www.ica.org/fr>.
- NEVEN T. Emmanuel, Cours d'Archivistique, 2^{ème} édition, Kinshasa, Université Lovanium, 1969. Inédit.
- ROUSSEAU Jean-Yves, COUTURE Carol et Collabo., *Les Fondements de la discipline archivistique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.
- SCOPSI Claire, SOUAL Laurent, et alii, 2007, *Mener un projet Open Source en bibliothèque, documentation et archives*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie.

- SERVAIS Paul et YANTE Jean-Marie. In : FILLIEUX Véronique, 2007, *Les archives d'entreprises : entre gestion patrimoniale et veille technologique*, 6^{ème} journée des archives organisée par le service des archives de l'Université Catholique de Louvain, 21 avril 2006, sous la direction de Véronique Fillieux, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, (Publication des archives de l'Université).
- SHOMBA Kinyamba Sylvain, 2016, *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Kinshasa, Editions Presses de l'Université de Kinshasa.
- TENNYSON Ros, 2003, *Manuel du partenariat*, Paris, Forum international des chefs d'entreprises de la Fondation du Prince de Galles.